imsé
La force de l'alternance

Institut
des Métiers
de Saint-Étienne

GUIDE PRATIQUE DE L'APPRENANT

INSTITUT DES METIERS DE SAINT-ETIENNE
1 rue Auguste Colonna - BP 60098
42010 SAINT-ETIENNE cedex 2

• Professionnalisme • Réussite • Excellence

SOMMAIRE

Mot du directeur ..... Page 3

Institut des Métiers de Saint-Étienne ..... Page 4

Communication et promotion des métiers ..... Page 5

Vie sociale et culturelle - CRAF ..... Page 6

Organisation de l'IMSÉ et horaires des cours ..... Page 7

Votre livret de suivi d'alternance ..... Page 8

Liste des fournitures ..... Page 8

Votre engagement personnel ..... Page 9

Rôle des délégués de sections ..... Page 10

En cas d'absence ..... Page 11

Changement de situation ..... Page 11

Informations sociales ..... Page 12

Aide au 1er équipement
Carte Pass'Région
Fonds de solidarité
Transport, Aide au permis de conduire
Aide aux travailleurs handicapés *Charte H+*
Aide au Logement
Le soir après les cours
Ligne STAS

Self et Foyer ..... Page 17

Plan de l'IMSÉ ..... Page 18

Consignes en cas d'incendie ..... Page 19

LE MOT DU DIRECTEUR

Au nom de l'ensemble du personnel de l'IMSé, je tiens à vous souhaiter la bienvenue à l'Institut des Métiers de Saint-Etienne.

Sachez que tout est mis en œuvre pour vous assurer les meilleures conditions de formation et vous accompagner au mieux dans votre parcours.

Le respect mutuel des personnes, des locaux, des installations, des matériels, et plus généralement des règles de vie en commun est une des clefs de la réussite de tous.

Chacun doit trouver sa place dans l'établissement, et respecter la place des autres.

C'est notre responsabilité collective. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de ce guide de l'apprenant qui facilitera votre intégration au sein de l'IMSé.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un formulaire de réclamations est mis à disposition de nos partenaires sur notre site internet.

Philippe VERNAY

Directeur de l'IMSé

L'INSTITUT DES MÉTIERS DE SAINT-ÉTIENNE

L'alternance pour apprendre autrement !

1 - Dans l'entreprise, l'apprenant découvre l'univers professionnel et le référentiel du métier qu'il a choisi.

2 - A l'IMSé, nous récupérons le vécu de l'apprenant et apportons le complément nécessaire à la couverture du référentiel du diplôme ou de certification visé par le contrat.

3 - Ces 2 pôles de formation nécessitent une coordination importante entre le maître d'apprentissage et les formateurs de l'Institut des Métiers de Saint-Etienne pour donner à l'apprenant une qualification validée par un diplôme ou une certification pour une insertion professionnelle réussie et durable.

En 2019, l'Institut des Métiers de Saint-Etienne est créé dans le continuité de l'ancien CFA Les Mouliniers pour répondre à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, tout en gardant, son expérience et son expertise de la formation en apprentissage et en alternance.

Dans le cadre de notre démarche Qualité, un formulaire de réclamations est mis à disposition de nos partenaires sur notre site internet.

■ **Directeur de l'IMSé** - M. Philippe VERNAY
direction@im-saintetienne.fr

■ **Responsable administrative** - Mme Corinne DECHANDON
direction@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 82

■ **Responsable ressources humaines** - Mme Lauriane RUSSIER
lauriane.russier@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 82

■ **Directeur adjoint à la Pédagogie** - M. Rachid OULMI
Emploi du temps des formations, organisation des examens
rachid.oulmi@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 87

■ **Responsable des formations** - Mme Laurence FINET
laurence.finet@im-saintetienne.fr – 04 77 59 31 99

■ **Directeur adjoint Finances Développement** – M. Sylvain DUROURE
sylvain.duroure@im-saintetienne.fr - 04 77 59 31 88

■ **Développement / Communication / Relations entreprises** - Mme Séverine RICHARD
severine.richard@im-saintetienne.fr - 04 77 59 31 93

■ **Service Achats – Maintenance** - M. Roland BOST
roland.bost@im-saintetienne.fr - Assistante : Mme Sandrine ORIOL - 04 77 59 39 11

L'INSTITUT DES MÉTIERS DE SAINT-ÉTIENNE

A l'IMSé, l'apprentissage permet d'accéder à des diplômes du CAP au BTS et d'acquérir une première expérience professionnelle.

Les secteurs de formation :

- Automobile : maintenance - carrosserie - peinture
- Boucherie - Charcuterie
- Boulangerie - Pâtisserie
- Coiffure
- Commerce et Vente
- Industrie hôtelière : cuisine et service
- Pharmacie

L'IMSé c'est :

- L'alternance sous toutes ses formes :
  - Contrat d'apprentissage (16 à 29 ans révolus) (CDD de 6 mois à 3 ans)
  - Contrat de professionnalisation (jeune et adulte + de 29 ans)
  - Formation continue (+ de 29 ans)
- 47 années d'expérience au service de l'alternance
- Des infrastructures et des équipements adaptés
- Un accompagnement des publics en situation de handicap par l'agrément H+ avec un interlocuteur privilégié - référent handicap
- Des diplômes variés : CAP, MC, BP, BAC PRO, BM, BTM, BTS
- Une volonté de personnaliser la formation
- 81% de réussite aux examens en moyenne
- 61% d'insertion professionnelle
- Une intégration professionnelle réussie :
  Près de 1000 entreprises artisanales, commerciales et industrielles de la Loire et des départements limitrophes nous font confiance.

COMMUNICATION PROMOTION DES MÉTIERS

www.im-saintetienne.fr

- L'IMSé participe chaque année à des manifestations telles que le **Salon de l'étudiant, le Mondial des métiers et salons locaux** où nous sollicitons votre participation.

- Les apprentis sont également amenés à se présenter à des **concours professionnels** dans lesquels ils se distinguent souvent, comme les concours des Meilleurs Apprentis de France.

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Le CRAF, un lieu incontournable pour la réussite scolaire !

Carrefour de la vie éducative et de l'activité pédagogique, le CRAF est ouvert à tous. C'est un espace où l'on vient librement pour lire, se documenter et travailler seul ou en groupe.

Il a pour missions de :

- Faciliter l'accès aux documents (manuels, usuels, BD, ouvrages spécialisés, information technique, presse généraliste et professionnelle
- Développer le goût de la lecture
- Favoriser l'accès à la culture
- Inciter les jeunes à s'informer
- Favoriser l'ouverture sur le monde extérieur : animations, expositions, Semaine de la Presse…
- Informer sur la vie culturelle locale

Projet Apprentis à l'opéra

Il est composé de divers espaces :

- Un espace de travail calme et agréable
- Un espace détente-lecture (BD, presse…)
- Un espace informatique équipé de 12 ordinateurs
- Une salle multimédia contiguë équipée d'un vidéoprojecteur

Le CRAF est ouvert tous les jours aux horaires suivants **:**
Lundi-Jeudi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30 / Vendredi : 8h30-12h30

Projets Découverte Région 2021-2022 :

- Apprentis au cinéma (3 séance)
- Passeurs de culture / Cartographie et mobilités urbaines
- Passeurs de culture / Carnets de voyage
- Retrouver le goût du métier

Expo L'apprentissage au Féminin

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'IMSÉ

POLE PEDAGOGIQUE

Directeur pédagogique : M. OULMI – rachid.oulmi@im-saintetienne.fr

Responsable des formations pédagogiques : Mme FINET – laurence.finet@im-saintetienne.fr

Emplois du temps – Examens

Assistante : Mme POYET - 04 77 59 39 10 – valerie.poyet@im-saintetienne.fr

POLE ADMINISTRATION DES APPRENANTS

Responsable : Mme DECHANDON – corinne.dechandon@im-saintetienne.fr

Automobile - Boucherie - Vente – Pâtisserie - BTS

Assistante : Mme BUMBOLO - 04 77 59 39 12 – sylvie.bumbolo@im-saintetienne.fr
Inscriptions, modifications ou résiliations de contrats

Coiffure - Cuisine et Restaurant - Pharmacie - Boulangerie

Assistante : Mme BOMBARD - 04 77 59 31 81 – laurence.bombard@im-saintetienne.fr
Inscriptions, modifications ou résiliations de contrats

Coordination des parcours / Positionnement

Mme GONNET - 04 77 59 31 98 – sylvie.gonnet@im-saintetienne.fr

ANIMATION SOCIO EDUCATIVE

Animation

Mme DURAND - 04 77 59 39 14
myriam.durand@im-saintetienne.fr

M. EL AMARI - 04 77 59 39 14
rachid.elamari@im-saintetienne.fr

Référent Handicap *H+*

Mme TOURNEBIZE - 04 77 59 31 94 – jacqueline.tournebize@im-saintetienne.fr

Centre de Ressources et d'Auto Formation – Référente Mobilité internationale

Mme ROLLIN - 04 77 59 39 17 – sophie.rollin@im-saintetienne.fr

Horaires des cours

8H30 – 9H25	13H35 - 14H30
9H25 – 10H20	14H30 – 15H25
Pause	Pause
10H35 – 11H30	15H40 – 16H35
11H30 – 12H25	16H35 – 17H30
	Le vendredi sortie à 12h25

A partir du portail Net Ypareo vous pourrez consulter :
vos notes, votre emploi du temps, votre cahier de textes etc…

VOTRE LIVRET DE SUIVI D'ALTERNANCE

C'est un lien essentiel entre votre employeur et les formateurs de l'IMS. Il permet à l'IMSé et au maître d'apprentissage de suivre l'évolution de votre formation tant au niveau du comportement, des résultats que de l'acquisition de compétences.

Vous êtes responsable de la tenue de ce livret que vous devez pouvoir présenter à tout moment dans l'entreprise et à l'IMSé.

Votre livret de suivi est un outil que vous devez conserver pendant **toute la durée de votre formation et avoir avec vous tous les jours de cours à l'IMSé.**

A chaque période de formation à l'IMSé, ce livret est contrôlé et visé.

Votre livret de suivi d'alternance doit être rempli et signé correctement chaque semaine et doit contenir :

- Le règlement intérieur de l'IMSé et la charte informatique signés
- Le calendrier d'alternance de votre formation à l'IMSé
- Votre emploi du temps
- Votre progression à l'IMSé
- La liste des gestes métiers abordés en entreprise adaptés au parcours de la progression avec un auto positionnement et une appréciation du tuteur/MA
- Le règlement d'examen du diplôme que vous préparez.

Ceci s'applique également aux formations Adultes.

FOURNITURES

- Une tenue de travail adaptée à votre métier (voir 1er équipement page ....)
- Grand classeur format 21 x 29,7
- Jeu d'intercalaires pour classeur 21 x 29,7
- Feuilles simples perforées 21 x 29,7
- Pochettes plastiques perforées 21 x 29,7
- Stylos rouge, bleu ou noir, crayon à papier, gomme, double décimètre, paire de ciseaux, colle, crayons de couleur et surligneurs
- Calculatrice type collège (en aucun cas, le téléphone portable ne peut être utilisé comme calculette)
- *Boite de 24 crayons couleurs aquarelles pour les CAP COIFFURE*

Des listes complémentaires peuvent être remises par les enseignant

VOTRE ENGAGEMENT PERSONNEL POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

L'efficacité de votre formation nécessite qu'elle se déroule dans un climat de respect absolu.

En tant qu'apprenant vous vous engagez à :

- Etre ponctuel en entreprise et à l'IMSé
- Respecter le règlement intérieur de l'entreprise et de l'IMSé
- Avoir une tenue correcte dans l'établissement (pas de couvre-chef) et éteindre les téléphones portables
- Effectuer le travail confié par l'employeur
- Ecouter les conseils des formateurs et du tuteur en entreprise
- Suivre avec assiduité l'enseignement dispensé par l'IMSé
- Effectuer les travaux demandés dans le cadre de la formation
- Compléter consciencieusement votre carnet de suivi d'alternance et le présenter au maître d'apprentissage et à l'IMSé
- Etre présent à tous les cours, conformément aux dispositions générales de l'apprentissage, toute absence ou retard devant être signalés (document écrit)
- Vous présenter aux examens terminaux
- Appliquer les règles élémentaires de respect, courtoisie et politesse à l'intérieur de l'établissement
- Appliquer les règles de sécurité et d'hygiène exigés par l'IMSé et votre entreprise notamment concernant le **port obligatoire d'une tenue professionnelle adaptée** pour la formation pratique
- Respecter le matériel et la matière mise à disposition pour votre formation
- Assumer toutes les conséquences disciplinaires et financières de vos actes en cas de non respect des points ci-dessus.

L'IMSé est **votre** outil de travail, nous vous demandons de respecter l'ensemble du personnel et ses locaux.

Les cours dispensés en laboratoires ou ateliers :

Pour l'accès aux ateliers ou laboratoires, vous devez impérativement avoir votre tenue professionnelle et votre équipement/outillage personnel.

Vous serez formés sur l'utilisation de l'ensemble des machines et des produits, il est donc nécessaire que votre visite médicale obligatoire soit effectuée sans réserve ou observation.

Ceci s'applique également aux formations Adultes.

RÔLE DES DÉLÉGUÉS DE SECTIONS

Les délégués sont au nombre de deux par section (un titulaire et un suppléant). Ils sont élus par leur groupe en début de première année et pour 1 an. Ils peuvent se présenter à nouveau au suffrage de leur groupe en seconde année.

- Ils ont pour rôle d'exprimer les besoins et demandes de leur groupe, et de contribuer à l'amélioration se conditions de vis et de formation dans l'établissement. Ils sont les interlocuteurs privilégiés de la direction et de l'encadrement intermédiaire.
- Des représentants d'apprenants siègent au Conseil de perfectionnement.

L'ASSOCIATION DES APPRENTIS DE L'IMSÉ

L'*Association des apprentis de l'IMSé* ou en résumé *Association* ***« ASAP »*** (**AS**sociation des **AP**prentis) a pour objet de :

- Réunir les apprentis de l'IMSé pour garantir et organiser leur représentation au sein de la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) « Institut des Métiers de Saint-Etienne »
- Intégrer en tant que personne morale associée, représentant les intérêts de l'ensemble des apprentis inscrits à l'IMSé, afin de contribuer au bon fonctionnement et au développement de l'IMSé par leurs témoignages, leurs contributions et propositions.
- Participer activement par ses représentants aux instances de ladite société coopérative.
- Favoriser l'expression et la participation des apprentis à la vie et à la définition des orientations de la SCIC IMSé, au bénéfice de leur formation et de l'emploi dans les secteurs et métiers concernés.

L'association se compose de membres, personnes physiques uniquement. Peuvent être membres adhérents de l'association :

- Les personnes sous contrat d'apprentissage en tant qu'apprentis en formation à l'IMSé.
- Les personnes ayant été sous contrat d'apprentissage et formés à l'IMSé, et pouvant apporter leur expérience et témoignage.

Des élections sont prévues pour l'année en cours.

EN CAS D'ABSENCE

En cas d'absence à l'IMSé, les apprenants doivent :

- Prévenir leur employeur (comme tout salarié) ou leur entreprise d'accueil
- Prévenir le service Animation socio-éducative l'IMSé au **04.77.59.39.14.**
- Faire obligatoirement parvenir un document écrit à l'IMSé indiquant les motifs de leur absence.

Sont considérés comme recevables les motifs d'absence suivants :

- Maladie ou accident du travail sur production de la photocopie d'un arrêt de travail**.**

- **Convocations** par l'administration : au tribunal, pour un examen, la journée d'appel à la défense, l'examen du code de la route, l'examen du permis de conduire.
Est également recevable la visite médicale du travail.
Attention, les rendez-vous médicaux et les leçons de conduite pris pendant les heures de formation sont des absences injustifiées.

- Congés pour évènements familiaux : tout salarié bénéficie d'une autorisation exceptionnelle d'absence pour le décès d'un ascendant ou descendant… (Articles L.1225-16, L.3142-1, L.3142-2, L.1225-61, L.1225-62 à 64 et R.1225-14 du code du travail)

- Grève des transports publics (sur appréciation de l'IMSé).

Toute absence non justifiée par la présentation d'un document officiel sera considérée comme irrecevable.
Nous vous rappelons également que les heures d'absence peuvent être déduites de votre salaire par l'employeur.
Le Rectorat peut refuser de vous inscrire à l'examen si vous avez des heures d'absence injustifiées.

Selon le motif médical ayant entraîné l'arrêt de travail, un apprenti, un assuré sous contrat de professionnalisation, un assuré en stage de formation professionnelle par alternance, peut rester apte à suivre les cours théoriques.
Un apprenti qui demande à reprendre les cours théoriques alors qu'il est en arrêt de travail, doit donc y être autorisé expressément par le médecin prescripteur.

Ceci s'applique également aux formations Adultes

CHANGEMENT DE SITUATION

Tout changement dans la situation d'un apprenant doit être signalé à l'administration dans les plus brefs délais (adresse, état civil, modification ou rupture du contrat d'apprentissage, etc.).

INFORMATIONS SOCIALES

AIDE AUX PREMIERS EQUIPEMENTS – financement OCPO

Interlocuteur : Assistantes administration des apprenants

Cette aide est composée de deux types d'équipements :

• **Les équipements professionnels spécifiques** (tenue de travail et matériel professionnel de base : acquis par l'Apprenti auprès du fournisseur identifié par l'IMSE contre un bon attestant de son inscription au CFA.

• **Les équipements professionnels numériques** : l'IMSE dote les Apprentis du matériel informatique (sur présentation justificatif fournisseur tenue et/ou mallette)

Un récapitulatif des équipements professionnels spécifiques à votre formation vous est transmis avec le dossier d'inscription. Seuls les équipements mentionnés sont éligibles à l'aide accordée par l'OPCO financeur de la formation.

SONT EXCLUS DE L'AIDE : Fournitures scolaires, livres pédagogiques, consommables informatique, équipements sportifs qui restent à la charge des apprenants.

NB : selon la composition de la mallette d'outillage, il peut substituer un reste à charge pour l'apprenant selon le secteur.

PASS'Région

Interlocuteur : Chargé d'animation

Pour l'année de formation, vous bénéficiez de **nombreuses réductions sur la culture (places de ciné, concerts) et sur la pratique sportive**. Vous disposez aussi du **PSC1** gratuit ainsi que d'une aide financière accessible sous conditions pour le **permis de conduire B**, le **BAFA/BAFD** ou le BNSSA.

Doublement de l'avantage « Licence sportive » Pour les jeunes justifiant une activité physique adaptée ou un handicap et Pour les filles licenciées dans un club "Self défense"

Musique et jeux vidéo : 1 an d'accès gratuit à la plateforme DIVERCITIES

Pour bénéficier de ces aides, il faut commander la **carte PASS'Région sur** : https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/106-pass-region.htm

CARTE D'ETUDIANT DES METIERS

Interlocuteur : Chargé d'animation

L'obtention de cette carte vous donne le statut étudiant et permet ainsi d'accéder à un certain nombre de réductions tarifaires : restaurant universitaire, logement social étudiant, tarifs réduits au cinéma, au théâtre et pour les activités sportives.

INFORMATIONS SOCIALES

TRANSPORT EN COMMUN

Interlocuteur : directement sur site ou auprès de votre employeur

- Les apprentis peuvent bénéficier des avantages sur le **réseau TER** via la SNCF
  Bénéficiez jusqu'à 75 % de réduction sur vos déplacements avec la carte illico solidaire.

- Depuis janvier 2009, tout employeur situé sur le territoire français est tenu de prendre en charge 50% du prix des abonnements (mensuel ou annuel) souscrits par ses salariés dans le cadre de leurs déplacements domicile-travail, accomplis au moyen de transports publics. Le décret concerne toutes les entreprises, privé et public, quelle que soit leur taille. tous les salariés sont concernés y compris intérimaires, temps partiel et apprentis.

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Interlocuteur : Chargé d'animation

Depuis le 1er janvier 2019, les apprentis majeurs peuvent bénéficier d'une **aide d'un montant forfaitaire de 500 € financée par l'Etat** pour la préparation du permis B.
L'IMSE pourra vous expliquer les modalités et vous aider à constituer votre dossier d'attribution.

Vous pouvez utiliser votre **compte personnel de formation** (CPF) **pour financer** l'examen du permis de conduire (code et conduite) des catégories suivantes : B, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

Fonds social aux apprentis

Interlocuteur : Chargé d'animation

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'objectif du dispositif est d'apporter un soutien à l'accès et au maintien dans la formation des jeunes en difficulté financières ou sociales inscrits dans l'établissement pouvant entraîner à court ou moyen terme la rupture du contrat d'apprentissage, pour l'année scolaire 2021/2022.

Dépenses éligibles au titre de la subvention régionale :

- le financement des frais d'hébergement,
- le financement exceptionnel de factures liés à l'hébergement (électricité, gaz, eau),
- le financement des frais de restauration,
- le financement des frais de transport (à l'exclusion des frais de navettes pris en compte par ailleurs),
- le financement des frais d'accompagnement psychologique ou de santé.

ALLOCATIONS FAMILIALES

Les allocations familiales sont maintenues jusqu'à l'âge de 20 ans tant que le salaire de l'apprenti ne dépasse pas 55% du SMIC.

AIDE AUX TRAVAILLEURS HANDICAPES

Interlocuteur : Référente H+

L'IMSÉ possède l'agrément H+ délivré par la région Auvergne Rhône-Alpes garantissant aux publics en situation de handicap : une accessibilité au bâtiment, aux espaces de formation et lieux de vie • des méthodes pédagogiques adaptées • un interlocuteur privilégié - référent handicap

S'appuyant sur une démarche volontaire des personnes handicapées, notre établissement s'engage à répondre à leurs besoins spécifiques et à mettre en place les conditions nécessaires au bon déroulement de leur apprentissage. Cette action concerne les jeunes titulaires d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), ou susceptible d'engager une procédure d'obtention de ce statut.

Exemple : Adaptation pédagogique et de parcours
Aménagement des conditions de passage des examens
Accompagnement en entreprise
Aides financières pour les apprentis et les entreprises
Suivi individuel

AIDE AU LOGEMENT

Interlocuteur : Chargé d'animation

Vous avez moins de 30 ans, vous êtes en formation, étudiant en alternance ou jeune salarié, Action Logement vous apporte des solutions concrètes pour **vous loger** et pour vous permettre d'accomplir **votre projet professionnel.**

- ***AIDE MOBILI-JEUNE®***
  Aide destinée à **prendre en charge gratuitement une partie du loyer, jusqu'à 100 € par mois**, pour se rapprocher de l'école ou de l'entreprise.
- ***AIDE MOBILI-PASS®***
  Accompagnement personnalisé. Recherche d'appartement, démarches administratives….
- ***GARANTIE LOCA-PASS®***
  Action Logement facilite gratuitement l'entrée dans les lieux en **se portant garant auprès du bailleur :** • dans le parc social : la GARANTIE LOCA-PASS® • dans le parc privé : Visale
- ***AVANCE LOCA-PASS®***
  Avance de la caution jusqu'à 500 € au moment de l'entrée dans un nouveau logement.

Droits ouverts mis en place par Action Logement. **www.actionlogement.fr**

Autres Aides financières Apprentis

- La **PRIME D'ACTIVITE** est une aide financière qui vise à encourager l'activité et à soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs (de plus de 18 ans) aux ressources modestes. Elle est calculée sur la base d'une déclaration trimestrielle. Le versement de la prime tient compte des ressources de l'ensemble des membres du foyer. Voir conditions sur **www.caf.fr**
- **AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE** pour les apprentis dont l'employeur est adhérent à l'**UMIH ou HCR.** Voir conditions sur **www.umih.fr ou www.hcrprevoyance.fr**
- **AIDE AU PASSAGE DU PERMIS DE CONDUIRE** pour les apprentis dont l'employeur est adhérent à l'**ANFA ou IRP Auto**. Voir conditions sur **www.anfa-auto.fr ou www.irp-auto.com**

INFORMATIONS SOCIALES

Le soir après les cours

L'IMSé ne dispose pas de **possibilité d'hébergement**. Il vous appartient donc de prendre les dispositions nécessaires pour vous loger lors de vos semaines de cours. Nous vous soumettons quelques possibilités parmi d'autres que vous pouvez envisager.

Lycée HONORE D'URFE **-Internat en partenariat avec l'IMSE**

Inscription préalable auprès du service animation de l'IMSÉ

15 € la nuitée, 3 € le petit déjeuner et 6 € le dîner, soit 24 € par jour, (tarifs janvier 2021)

Impasse Le Châtelier - 42000 SAINT ETIENNE

HABITATS JEUNES CLAIRVIVRE **-Foyer pour jeunes travailleurs - filles et garçons**

14 bis rue de Roubaix - 42000 SAINT ETIENNE - (proximité gare Châteaucreux)

Tél. 04 77 45 54 00 - contact@fjtclairvivre.com

Centre International de Séjour WOGENSCKY **-Auberge de jeunesse - filles et garçons**

14 bis rue de Roubaix - 42000 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 45 54 72

www.cis-st-etienne.com

Association Service Logement ASL **-Colocation - Sous-location - Logement intergénérationnel**

SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 47 40 28

FOYER DU JEUNE TRAVAILLEUR PAX **-Foyer pour jeunes travailleurs - filles et garçons**

27 rue Elisée Reclus - 42000 SAINT ETIENNE - Tél.04 77 49 31 00

CREPSE **-Foyer pour personnes majeurs uniquement**

5 rue Auguste Colona - 42100 SAINT ETIENNE - Tél. 04 77 57 54 05

Aucun moyen de transport collectif n'est organisé par le CFA. Vous devez donc rejoindre votre lieu d'hébergement par vos propres moyens.

Ligne STAS desservant l'IMSé

Ligne M7 Bellevue ↔ Michon

arrêt : Les Mouliniers

Horaires sur **www.im-saintetienne.fr**

ou **www.reseau-stas.fr**

LE SELF

Le self-service fonctionne tous les jours de 11h30 à 13h30

Les repas seront servis sur présentation d'un badge magnétique acheté 5 euros auprès de l'IMSE.

Les convives devront s'assurer, avant d'entrer sur la ligne du self, que leur compte est crédité à la hauteur du prix du repas qu'il souhaite prendre.

Cette carte est à créditer :
- **soit par carte bancaire sur la borne mise à disposition au foyer**
- **soit par espèces, chèque bancaire ou chèque déjeuner auprès de la personne chargée de l'accueil au foyer**

Formule 1	**3,80 euros**
Plat principal	• **Plat cuisiné (1)** • **Assiette fraîcheur** • **Plat de pâtes** • **Grillade (1)**

Formule 2	**4,30 euros**
Plat principal	**+ 1 assiette** **Entrée** ou **Fromage sec** ou **Dessert*** (salade de fruits ou fromage blanc)

Formule 3	**4,80 euros**
Plat principal	**+ 2 assiettes** **Entrée + Fromage sec** ou **Entrée + Dessert*** ou **Fromage sec + Dessert***

Formule 4	**5,30 euros**
Menu complet	**Plat principal** **+** **Entrée et fromage sec et dessert***

(1) Avec son accompagnement frites ou légumes tous les jours

Ces tarifs sont possibles grâce à un financement des OPCO
Ils ne se s'appliquent pas aux formations Adultes

Les boissons et desserts maison sont facturées en sus du prix du repas.

LE FOYER

- Sandwich Boissons Viennoiseries Fruits à emporter ou sur place
- Distributeurs de boissons et encas

	MATIN		*APRES-MIDI*	
	Ouverture	*Fermeture*	*Ouverture*	*Fermeture*
lundi	10h20	10h35	15h20	15h35
	12h25	13h30		
du mardi au jeudi	7h45	8h30	15h20	15h35
	10h20	10h35		
	12h25	13h30		
vendredi	7h45	8h30		
	10h20	10h35		

PLAN DE L'IMSÉ

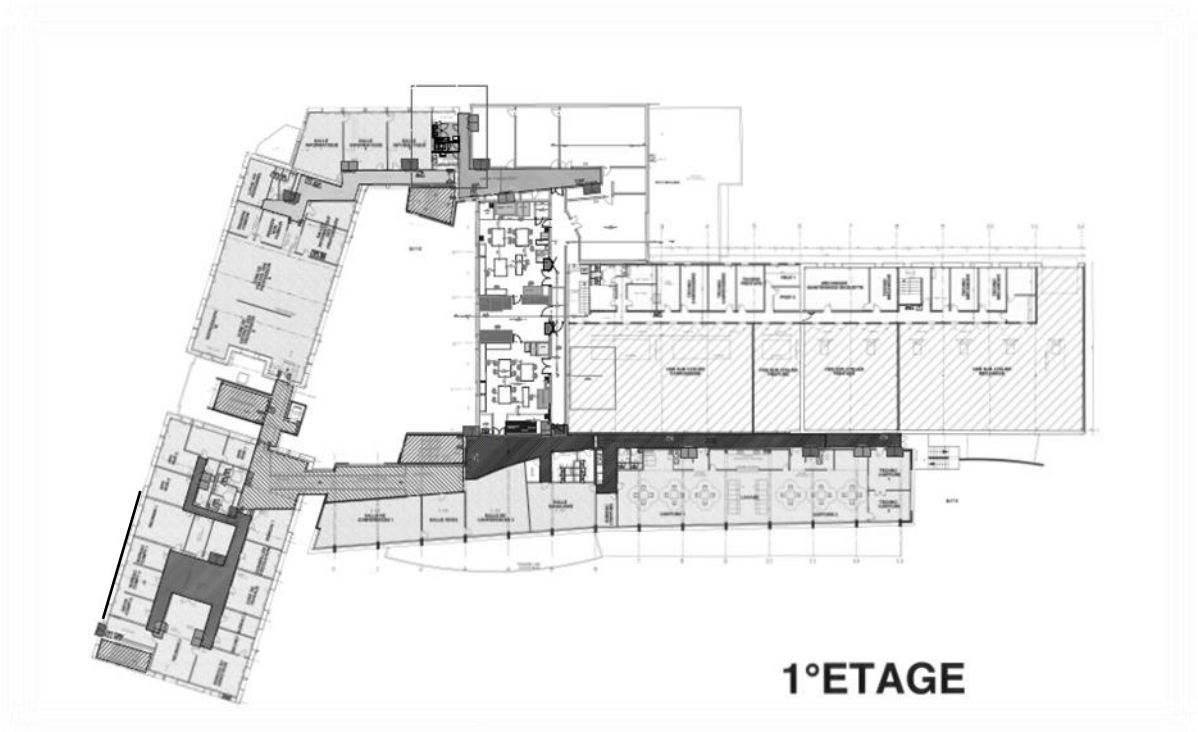

Furan

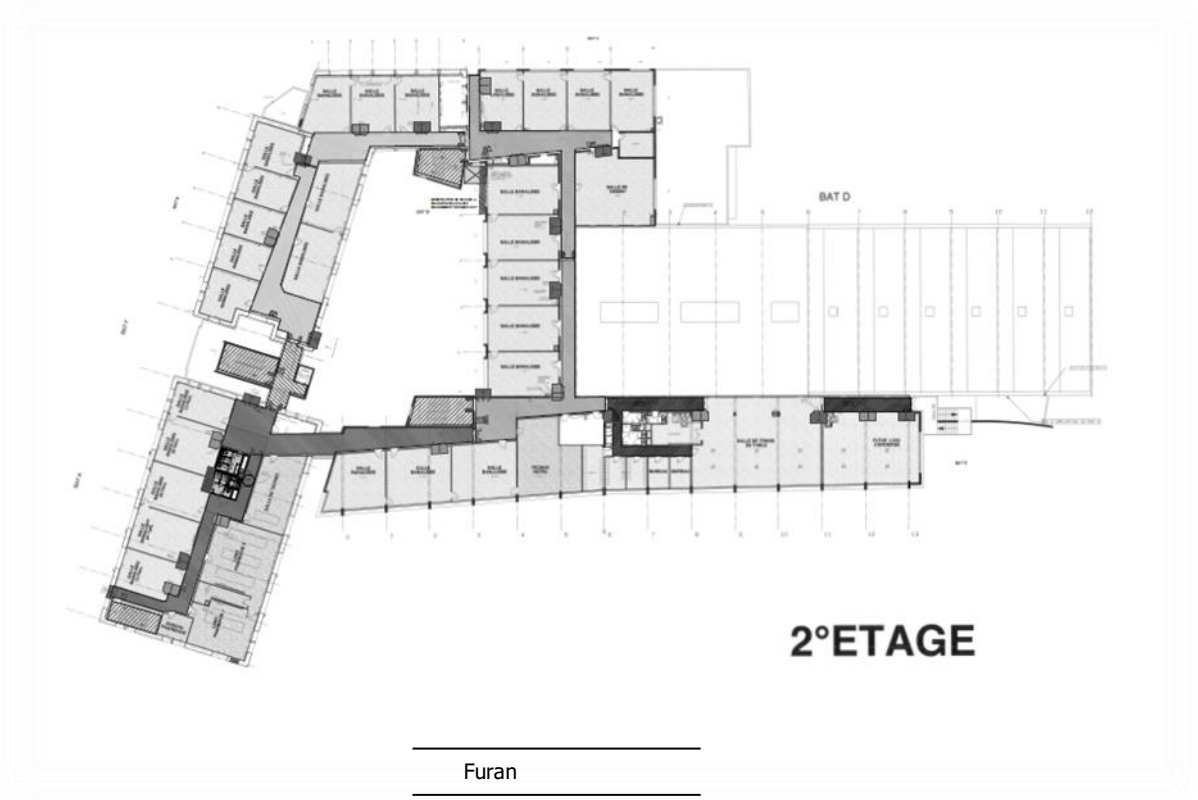

Furan

PLAN DE L'IMSÉ

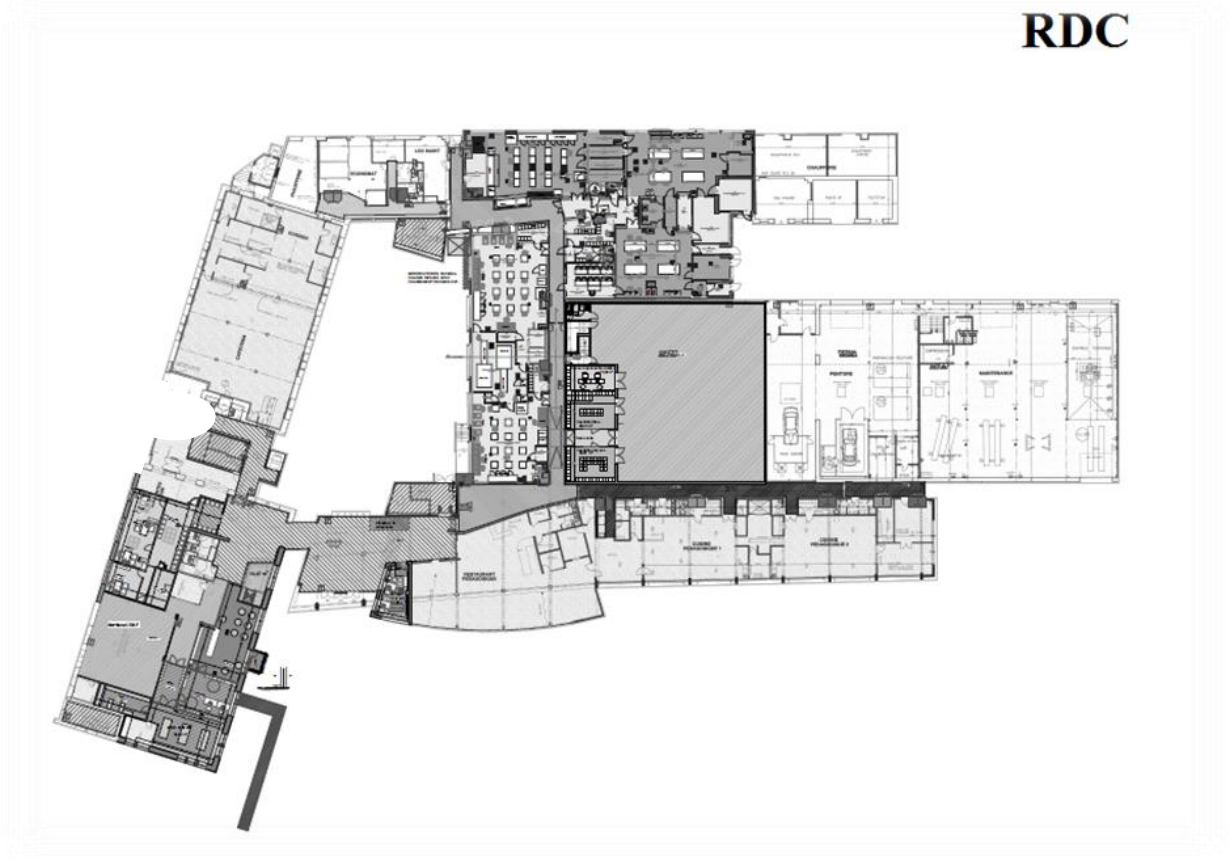

Furan

POINT DE RASSEMBLEMENT

Parking rue Auguste Colona

CONSIGNES EN CAS D'ALERTE INCENDIIE

Dès le déclenchement de la sirène d'alarme incendie, les apprentis doivent évacuer les lieux **dans l'ordre et dans le calme**.

Les apprentis seront accompagnés par leur enseignant vers le **point de rassemblement situé sur le parking de la rue Colonna en face de l'IMSé** afin que l'appel soit effectué à nouveau et que la Direction soit informée du bon déroulement de l'exercice.

Les apprentis ne doivent en aucun cas retourner dans les locaux avant que l'autorisation ne leur soit donnée par la direction de l'IMSé.

Institut
des Métiers
de Saint-Étienne

1, rue Auguste Colonna BP 60098
42010 Saint-Étienne cedex 02
Tél. : 04 77 59 31 80

Rejoignez-nous sur :

la page IMSÉ

im_saintetienne

**imsé-institut-des-métiers
-de-saint-etienne**

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'EUROPE S'ENGAGE
en région
Auvergne-Rhône-Alpes